

DEPARTEMENT DE SEINE-MARITIME  
Arrondissement de DIEPPE

Canton de NEUFCHATEL-EN-BRAY

**COMMUNE DE BOSC-MESNIL**

616 Route du Centre - 76680 –  
Tél: 02 35.34.50.68 / Fax : 09 70 61 36 67

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 16 DECEMBRE 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le vendredi seize décembre à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni en mairie sous la présidence de Monsieur François BATTEMENT, Maire de Bosc-Mesnil  
Date de convocation 12 décembre 2022

**PRESENTS** : Mmes et MM GRANDIERE Céline, BATTEMENT François, VAN DE STEENE Pascal, BOISSAY Patrick, LOUART Alain.

**ABSENTS EXCUSES** : Mme TORCHY Nathalie (pouvoir à M. VAN DE STEENE Pascal)  
M. LUQUET Lionel (pouvoir à M. LOUART Alain)

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme GRANDIERE Céline

*Nombre de membres en exercice : 07*

*Nombre de membres présents : 05*

Le procès-verbal de la séance du 23 septembre 2022 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire fait lecture de la lettre de démission de Madame BOUGON Séverine à la date du 9 décembre 2022. Madame BOUGON Séverine était déléguée titulaire au SIAEPA et au CCAS.

Il informe que le Conseil Municipal ayant perdu 4 membres, il faudra organiser des élections municipales partielles. Nous sommes en contact avec la Sous-Préfecture. Nous désignerons les remplaçants de madame BOUGON Séverine au SIAEPA et au CCAS, après les élections municipales partielles.

**TAXE D'AMENAGEMENT  
REVERSEMENT A LA COM COM BRAY EAWY**

**N° 16/12/2022 - 01**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'une réunion de la com com Bray Eawy en novembre, les informant d'un reversement obligatoire de 5% du montant annuel de la taxe d'aménagement. Un courrier du Préfet du 15 décembre nous informe qu'il n'est plus obligatoire de transférer la taxe d'aménagement à la com com Bray Eawy. Il n'y a donc pas de suite à cet ordre du jour.

**COURRIER DE L'ASSOCIATION  
« SOCIETE D'HISTOIRE DU PAYS DE BRAY »**

**N° 16/12/2022 - 02**

Lecture est faite du courrier reçu de la société d'histoire du Pays de Bray, qui a retenu toute l'attention. La société a pour vocation de valoriser notre terroir et son patrimoine par l'étude de sa géographie, de son histoire, de sa culture au sens le plus large et pluriel et par une large diffusion de connaissances à son sujet. Editeur de l'ouvrage « la Boutonnière de Bray », le 4<sup>ème</sup> tome vient de paraître, transmission du savoir de ce qui fait notre identité à toutes les générations des habitants du Pays de Bray. La société souhaite organiser des rencontres dans la région autour d'un

cycle de conférences brayon, des sorties découverte du patrimoine, des randonnées à thème, des interventions en milieu scolaire.

Pour apporter notre aide à la société nous pouvons adhérer pour la somme de 25 €, verser une subvention de la même somme, se porter acquéreur des ouvrages parus.

Après délibération, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité d'adhérer à la société d'histoire du Pays de Bray pour la somme de 25 €.

### **TARIF SALLE DES FETES**

**N° 16/12/2022 - 03**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'une forte augmentation des tarifs de l'électricité au 1<sup>er</sup> janvier 2023 sur le contrat de la salle des fêtes. Le tarif du Mégawatt est multiplié par 6. Une réflexion doit être faite sur le tarif actuel des locations qui date de 2019.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de refuser toutes les locations de la salle des fêtes de janvier à fin mars, de faire le point en février pour décider d'une augmentation des tarifs de location.

### **OPERATION EN NON-VALEURS**

**N° 16/12/2022 - 04**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la somme de 410.15 € fait l'objet d'une admission en non-valeur, concerne des locations de salle des fêtes de 2009 et 2016 – décès et dossiers de surendettement.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité l'admission en non-valeur de la somme de 410.15€.

### **CONTRAT D'ELECTRICITE SALLE DES FETES**

**N° 16/12/2022 - 05**

Suite à la forte augmentation du tarif d'électricité de la salle des fêtes, tarif jaune à 42 kwatt. Une demande a été faite pour l'installation d'un compteur propre à l'école de 24 kwatt et d'un compteur pour la salle des fêtes de 32 kwatt, actuellement il n'y a qu'un compteur de 42 kwatt pour les 2 structures.

Pour les autres contrats d'électricité, bâtiments et éclairage public, une demande de passage au 1<sup>er</sup>/01/2023 au tarif réglementé de vente (TRV). Dossiers à suivre.

### **QUESTIONS DIVERSES**

- Courrier de l'Insee : la population totale légale au 1<sup>er</sup> janvier 2020 pour la commune est 324 habitants.
- Travaux des routes : nous avons eu l'autorisation de commencer les travaux en septembre sans avoir accord de subvention. Le planning de l'entreprise étant chargé, les travaux n'ont pas pu être commencés, nous avons reçu hier l'accord de subvention du Département.  
Route du Chêne 10 517.00 € ( 30 % du H.T.) et Chemin de la Mare 8 089.00 € (30 % du devis de renforcement). Une augmentation du prix des travaux nous a été confirmée par l'entreprise.
- Salle des fêtes : suite à l'audit énergétique réalisé par la société ALTERA, missionnée par le SDE76, remis en mars 2022, des réunions des membres du Conseil Municipal vont être organisées pour prendre connaissance des différentes préconisations et propositions, pour une amélioration des problématiques énergétiques du bâtiment.

La séance est levée à 23h10.